

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Jeudi 10 AVRIL 2025 – 19h00
Salle des fêtes Germain DELOR – 77650 SOISY BOUY

LISTE DES DELIBERATIONS

Délibération 2-21 : Budget Principal : Vote du Compte Administratif de l'exercice 2024. - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 2-22 : Budget Principal : Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2024. - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 2-23 : Budget annexe du S.P.A.N.C : Vote du Compte Administratif de l'exercice 2024. - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 2-24 : Budget annexe du S.P.A.N.C : Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2024. - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 2-25 : Budget annexe du lotissement : Vote du Compte Administratif de l'exercice 2024. - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 2-26 : Budget annexe du lotissement : Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2024. - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 2-27 : Vote du taux 2025 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères - régime général. - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 2-29 : Vote d'une subvention exceptionnelle en faveur de la Mission Locale du Provinois. - **approuvée à la majorité (54 pour et 1 abstention)**

Délibération 2-30 : Vote d'une subvention pour la réalisation d'équipements sportifs sur les communes de Soisy-Bouy et de Saint-Loup-de-Naud. - **approuvée à la majorité (53 pour et 2 abstentions)**

Délibération 2-31 : Vote d'une subvention à l'Office de Tourisme Intercommunautaire « Provins Tourisme entre Bassée, Montois et Provinois » pour le cinquième remboursement du prêt garanti par l'Etat contracté et autorisation au Président à signer la convention relative. - **approuvée à la majorité (49 pour et 6 abstentions)**

Délibération 2-32 : Vote d'une subvention en faveur de l'amicale des employés. - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 2-33 : Demande de subvention auprès d'Ile-de-France Mobilités pour l'aménagement de 3 arrêts de bus à Champbenoist. - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 2-34 : Vote d'une subvention en faveur du projet pédagogique à vocation culturelle de l'école maternelle de la Légende de Bezalles. - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 2-35 : Demande de subventions au titre de la DRAC et de la Région pour les CDI-Médiathèques de Villiers-Saint-Georges et Jouy-le-Châtel : équipements. - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 2-36 : Demande de subvention au titre de la DRAC pour les CDI-Médiathèques de Villiers-Saint-Georges et Jouy-le-Châtel : adaptation et extension des horaires d'ouverture.
- **approuvée à l'unanimité**

Délibération 2-37 : Approbation des tarifs des médiathèques du Provinois. - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 2-38 : Approbation du règlement intérieur des médiathèques du Provinois. - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 2-39 : Actualisation des tarifs du conservatoire de musique. - **approuvée à l'unanimité**

Délibération 2-40 : Modification du règlement intérieur du conservatoire de musique. - **approuvée à l'unanimité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2025
Salle des fêtes
77650 SOISY BOUY**

Jeudi dix avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Soisy Bouy sous la présidence de Jean-Patrick SOTTIEZ, Président de séance.

Date de convocation : 04/04/2025
Date d'affichage : 04/04/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 38

Pouvoirs : 16
Nombre de votants : 54
Séance : n°2/21

Étaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Jacky GUERTAULT – suppléant (Courchamp), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), James Dane (Lovan-Villegrais-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNLY (Les Marêts), Georges CLAUSS (Melz-sur-Seine), Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéreau), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Béatrice BELANGER - suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER, Lauréline CARTIER (Sourdun), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins).

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Didier AGNUS (Courtacon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Julie HOTIN-LETANG (Provins) et Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet).

Excusés représentés par suppléant : Christine BOULET (Courchamp), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud).

Pouvoirs de : Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy) à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Martine LEGRAND (Léchelle) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins) à Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins), Claude BONICI (Poigny) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Christine Rameaux (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Fabien PERRINO (Provins), François MARCHAND (Provins) à Hervé PATRON (Provins), Virginie SPARACINO (Provins) à Dominique GAUFILLIER (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Eric JEUNEMAITRE (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe) à Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Flavien BLANCHARD (Rupéreau),

Alain BALDUCCI est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS

Entendu l'exposé du Président,

Vu les dispositions de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans les séances où le Compte Administratif est débattu, le Président de la Communauté de Communes du Provinois peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote,

- Qu'en aucun cas une procuration ne peut être donnée au Président pour le vote du Compte Administratif.

- Qu'en conséquence, dans les séances où le Compte Administratif est débattu, le Président de la Communauté de Communes du Provinois ne peut prendre part au vote, et le conseil communautaire doit élire un Président de séance.

Il est procédé à l'élection d'un Président de séance :

Monsieur Jean-Patrick SOTTIEZ présente sa candidature.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire,

Elit Monsieur Jean-Patrick SOTTIEZ, Président de séance.

Réuni sous la présidence de Jean-Patrick SOTTIEZ, Président de séance, le conseil communautaire est invité à délibérer sur le Compte Administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes du Provinois pour l'exercice 2024.

Après s'être fait présenter le Compte Administratif de l'exercice 2024 du Budget Principal, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit dans les documents annexés à la présente,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 27 mars 2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire des différents comptes,

Vote et arrête, les résultats définitifs du Compte Administratif du Budget Principal de la Communauté de Communes du Provinois pour l'exercice 2024.

Pour extrait conforme,
Le Président de séance,




Jean-Patrick SOTTIEZ

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2025
Salle des fêtes
77650 SOISY BOUY

Jeudi dix avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Soisy Bouy sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 04/04/2025
Date d'affichage : 04/04/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 39

Pouvoirs : 16
Nombre de votants : 55
Séance : n°2/22

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Jacky GUERTAULT – suppléant (Courchamp), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Georges CLAUSS (Melz-sur-Seine), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Béatrice BELANGER - suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER, Lauréline CARTIER (Sourdun), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins).

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Didier AGNUS (Courtacon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Julie HOTIN-LETANG (Provins) et Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet).

Excusés représentés par suppléant : Christine BOULET (Courchamp), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud).

Pouvoirs de : Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy) à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Martine LEGRAND (Léchelle) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins) à Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins), Claude BONICI (Poigny) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Christine Rameaux (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Fabien PERRINO (Provins), François MARCHAND (Provins) à Hervé PATRON (Provins), Virginie SPARACINO (Provins) à Dominique GAUFILLIER (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Eric JEUNEMAITRE (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Antonio NAVARETTE (Sainte Colombe) à Katia LAMBERT (Sainte Colombe), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Flavien BLANCHARD (Rupéroux),

Alain BALDUCCI est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu les dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2003-187 du 5 mars 2003, relatif à la production des Comptes de Gestion des comptables des collectivités locales et des établissements publics locaux.

Les Comptes de Gestion sur chiffres des comptables des collectivités locales et des établissements publics locaux sont certifiés exacts dans leurs résultats par les trésoriers-payeurs généraux et les receveurs des finances avant d'être soumis au vote des organes délibérants de ces organismes.

Vu le Compte de Gestion du Budget Principal de la Communauté de Communes du Provinois pour l'exercice 2024.

Considérant que les chiffres qui apparaissent sur le Compte de Gestion du Budget Principal présenté par le Receveur sont en parfaite concordance avec ceux du Compte Administratif 2024.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 27 mars 2025.

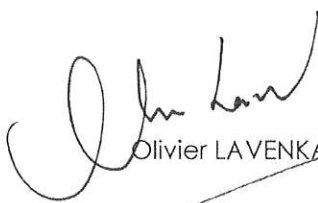
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2024 du Budget Principal de la Communauté de Communes du Provinois.

Donne quitus de sa gestion au Receveur de Provins.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2025
Salle des fêtes
77650 SOISY BOUY**

Jeudi dix avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Soisy Bouy sous la présidence de Jean-Patrick SOTTIEZ, Président de séance.

Date de convocation : 04/04/2025
Date d'affichage : 04/04/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 38

Pouvoirs : 16
Nombre de votants : 54
Séance : n°2/23

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Jacky GUERTAULT – suppléant (Courchamp), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNLY (Les Marêts), Georges CLAUSS (Melz-sur-Seine), Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Béatrice BELANGER - suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER, Lauréline CARTIER (Sourdun), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins).

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Didier AGNUS (Courtacon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Julie HOTIN-LETANG (Provins) et Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet).

Excusés représentés par suppléant : Christine BOULET (Courchamp), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud).

Pouvoirs de : Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy) à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Martine LEGRAND (Léchelle) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins) à Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins), Claude BONICI (Poigny) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Christine Rameaux (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Fabien PERRINO (Provins), François MARCHAND (Provins) à Hervé PATRON (Provins), Virginie SPARACINO (Provins) à Dominique GAUFILLIER (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Eric JEUNEMAITRE (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Antonio NAVARETTE (Sainte Colombe) à Katia LAMBERT (Sainte Colombe), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Flavien BLANCHARD (Rupéroux),

Alain BALDUCCI est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Entendu l'exposé du Président,

Vu les dispositions de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans les séances où le Compte Administratif est débattu, le Président de la Communauté de Communes du Provinois peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote,

- Qu'en aucun cas une procuration ne peut être donnée au Président pour le vote du Compte Administratif.

- Qu'en conséquence, dans les séances où le Compte Administratif est débattu, le Président de la Communauté de Communes du Provinois ne peut prendre part au vote, et le conseil communautaire doit élire un Président de séance.

Il est procédé à l'élection d'un Président de séance :

Monsieur Jean-Patrick SOTTIEZ présente sa candidature.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire,

Elit Monsieur Jean-Patrick SOTTIEZ, Président de séance.

Réuni sous la présidence de Jean-Patrick SOTTIEZ, Président de séance, le conseil communautaire est invité à délibérer sur le Compte Administratif du budget annexe du S.P.A.N.C pour l'exercice 2024.

Après s'être fait présenter le Compte Administratif de l'exercice 2024 du budget annexe du S.P.A.N.C, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit dans les documents annexés à la présente,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 27 mars 2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire des différents comptes,

Vote et arrête, les résultats définitifs du Compte Administratif du budget annexe du Service Public d'assainissement Non Collectif pour l'exercice 2024.

Pour extrait conforme,
Le Président de séance



Jean-Patrick SOTTIEZ

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2025
Salle des fêtes
77650 SOISY BOUY**

Jeudi dix avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Soisy Bouy sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 04/04/2025
Date d'affichage : 04/04/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 39

Pouvoirs : 16
Nombre de votants : 55
Séance : n°2/24

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Jacky GUERTAULT – suppléant (Courchamp), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), James Dane (Lovan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Georges CLAUSS (Melz-sur-Seine), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Béatrice BELANGER - suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER, Lauréline CARTIER (Sourdun), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins).

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Didier AGNUS (Courtacon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Julie HOTIN-LETANG (Provins) et Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet).

Excusés représentés par suppléant : Christine BOULET (Courchamp), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud).

Pouvoirs de : Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy) à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Martine LEGRAND (Léchelle) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins) à Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins), Claude BONICI (Poigny) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Christine Rameaux (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Fabien PERRINO (Provins), François MARCHAND (Provins) à Hervé PATRON (Provins), Virginie SPARACINO (Provins) à Dominique GAUFILLIER (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Eric JEUNEMAITRE (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Antonio NAVARETTE (Sainte Colombe) à Katia LAMBERT (Sainte Colombe), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Flavien BLANCHARD (Rupéroux),

Alain BALDUCCI est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu les dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2003-187 du 5 mars 2003, relatif à la production des Comptes de Gestion des comptables des collectivités locales et des établissements publics locaux.

Les Comptes de Gestion sur chiffres des comptables des collectivités locales et des établissements publics locaux sont certifiés exacts dans leurs résultats par les trésoriers-payeurs généraux et les receveurs des finances avant d'être soumis au vote des organes délibérants de ces organismes.

Vu le Compte de Gestion du Budget annexe du S.P.A.N.C pour l'exercice 2024.

Considérant que les chiffres qui apparaissent sur le Compte de Gestion du budget annexe du S.P.A.N.C présenté par le Receveur sont en parfaite concordance avec ceux du Compte Administratif 2024.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 27 mars 2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2024 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Donne quitus de sa gestion au Receveur de Provins.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2025
Salle des fêtes
77650 SOISY BOUY**

Jeudi dix avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Soisy Bouy sous la présidence de Jean-Patrick SOTTIEZ, Président de séance.

Date de convocation : 04/04/2025
Date d'affichage : 04/04/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 38

Pouvoirs : 16
Nombre de votants : 54
Séance : n°2/25

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICCIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Jacky GUERTAULT – suppléant (Courchamp), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Georges CLAUSS (Melz-sur-Seine), Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéreau), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Béatrice BELANGER - suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER, Lauréline CARTIER (Sourdun), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins).

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Didier AGNUS (Courtacon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Julie HOTIN-LETANG (Provins) et Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet).

Excusés représentés par suppléant : Christine BOULET (Courchamp), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud).

Pouvoirs de : Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy) à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Martine LEGRAND (Léchelle) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins) à Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins), Claude BONICI (Poigny) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Christine Rameaux (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Fabien PERRINO (Provins), François MARCHAND (Provins) à Hervé PATRON (Provins), Virginie SPARACINO (Provins) à Dominique GAUFILLIER (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Eric JEUNEMAITRE (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Antonio NAVARETTE (Sainte Colombe) à Katia LAMBERT (Sainte Colombe), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Flavien BLANCHARD (Rupéreau),

Alain BALDUCCI est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

Entendu l'exposé du Président,

Vu les dispositions de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans les séances où le Compte Administratif est débattu, le Président de la Communauté de Communes du Provinois peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote,

- Qu'en aucun cas une procuration ne peut être donnée au Président pour le vote du Compte Administratif.

- Qu'en conséquence, dans les séances où le Compte Administratif est débattu, le Président de la Communauté de Communes du Provinois ne peut prendre part au vote, et le conseil communautaire doit élire un Président de séance.

Il est procédé à l'élection d'un Président de séance :

Monsieur Jean-Patrick SOTTIEZ présente sa candidature.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

Le conseil communautaire,

Elit Monsieur Jean-Patrick SOTTIEZ, Président de séance.

Réuni sous la présidence de Jean-Patrick SOTTIEZ, Président de séance, le conseil communautaire est invité à délibérer sur le Compte Administratif du budget annexe du lotissement pour l'exercice 2024.

Après s'être fait présenter le Compte Administratif de l'exercice 2024 du budget annexe du lotissement, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit dans les documents annexés à la présente,

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 27 mars 2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Constate pour la comptabilité les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire des différents comptes,

Vote et arrête, les résultats définitifs du Compte Administratif du budget annexe du lotissement pour l'exercice 2024.

Pour extrait conforme,
Le Président de séance




Jean-Patrick SOTTIEZ

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2025**

**Salle des fêtes
77650 SOISY BOUY**

Jeudi dix avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Soisy Bouy sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 04/04/2025
Date d'affichage : 04/04/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 39

Pouvoirs : 16
Nombre de votants : 55
Séance : n°2/26

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Jacky GUERTAULT – suppléant (Courchamp), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Georges CLAUSS (Melz-sur-Seine), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéreau), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Béatrice BELANGER - suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER, Lauréline CARTIER (Sourdun), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins).

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Didier AGNUS (Courtacon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Julie HOTIN-LETANG (Provins) et Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet).

Excusés représentés par suppléant : Christine BOULET (Courchamp), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud).

Pouvoirs de : Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy) à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Martine LEGRAND (Léchelle) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins) à Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins), Claude BONICI (Poigny) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Christine Rameaux (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Fabien PERRINO (Provins), François MARCHAND (Provins) à Hervé PATRON (Provins), Virginie SPARACINO (Provins) à Dominique GAUFILLIER (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Eric JEUNEMAITRE (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Antonio NAVARETTE (Sainte Colombe) à Katia LAMBERT (Sainte Colombe), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Flavien BLANCHARD (Rupéreau),

Alain BALDUCCI est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu les dispositions de l'article 1^{er} du décret n°2003-187 du 5 mars 2003, relatif à la production des Comptes de Gestion des comptables des collectivités locales et des établissements publics locaux.

Les Comptes de Gestion sur chiffres des comptables des collectivités locales et des établissements publics locaux sont certifiés exacts dans leurs résultats par les trésoriers-payeurs généraux et les receveurs des finances avant d'être soumis au vote des organes délibérants de ces organismes.

Vu le Compte de Gestion du budget annexe du lotissement pour l'exercice 2024.

Considérant que les chiffres qui apparaissent sur le Compte de Gestion du budget annexe du lotissement présenté par le Receveur sont en parfaite concordance avec ceux du Compte Administratif 2024.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 27 mars 2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2024 du budget annexe du lotissement.

Donne quitus de sa gestion au Receveur de Provins.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2025
Salle des fêtes
77650 SOISY BOUY

Jeudi dix avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Soisy Bouy sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 04/04/2025
Date d'affichage : 04/04/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 39

Pouvoirs : 16
Nombre de votants : 55
Séance : n°2/27

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Jacky GUERTAULT – suppléant (Courchamp), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNLY (Les Marêts), Georges CLAUSS (Melz-sur-Seine), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Béatrice BELANGER - suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER, Lauréline CARTIER (Sourdun), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins).

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Didier AGNUS (Courtacon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Julie HOTIN-LETANG (Provins) et Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet).

Excusés représentés par suppléant : Christine BOULET (Courchamp), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud).

Pouvoirs de : Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy) à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Martine LEGRAND (Léchelle) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins) à Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins), Claude BONICI (Poigny) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Christine Rameaux (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Fabien PERRINO (Provins), François MARCHAND (Provins) à Hervé PATRON (Provins), Virginie SPARACINO (Provins) à Dominique GAUFILLIER (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Eric JEUNEMAITRE (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Antonio NAVARETE (Sainte-Colombe) à Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Flavien BLANCHARD (Rupéroux),

Alain BALDUCCI est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

VOTE DU TAUX 2025 DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – REGIME GENERAL

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Considérant que par délibération du 2 décembre 2013, le conseil communautaire a institué à compter du 1^{er} Janvier 2014, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur le territoire intercommunal,

Considérant l'état reçu du S.M.E.T.O.M - G.E.E.O.D.E qui permet de calculer le taux de la T.E.O.M 2025 à partir d'une estimation des bases d'impositions transmises par les Services Fiscaux.

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de voter un taux de T.E.O.M qui doit permettre de couvrir la dépense supportée par le budget communautaire,

- Que le montant de la participation due par la Communauté de Communes du Provinois au S.M.E.T.O.M – G.E.E.O.D.E au titre de l'année 2025 s'élève à 6 193 366.55 €

- Qu'il est proposé de voter un taux 2025 de T.E.O.M de 16,33 %.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 27 mars 2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Vote le taux 2025 de T.E.O.M pour le régime général à 16,33%

Dit que ce taux est applicable sur le territoire des 39 communes adhérentes à la Communauté de Communes du Provinois.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents aux effets ci-dessus.

Dit que les opérations sont écrites au budget.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Provinois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2025
Salle des fêtes
77650 SOISY BOUY

Jeudi dix avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Soisy Bouy sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 04/04/2025
Date d'affichage : 04/04/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 39

Pouvoirs : 16
Nombre de votants : 55
Séance : n°2/29

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Jacky GUERTAULT – suppléant (Courchamp), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Georges CLAUSS (Melz-sur-Seine), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéreau), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Béatrice BELANGER - suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER, Lauréline CARTIER (Sourdun), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins).

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Didier AGNUS (Courtacon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Julie HOTIN-LETANG (Provins) et Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet).

Excusés représentés par suppléant : Christine BOULET (Courchamp), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud).

Pouvoirs de : Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy) à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Martine LEGRAND (Léchelle) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins) à Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins), Claude BONICI (Poigny) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Christine Rameaux (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Fabien PERRINO (Provins), François MARCHAND (Provins) à Hervé PATRON (Provins), Virginie SPARACINO (Provins) à Dominique GAUFILLIER (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Eric JEUNEMAITRE (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe) à Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Flavien BLANCHARD (Rupéreau),

Alain BALDUCCI est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE LA MISSION LOCALE DU PROVINOIS

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, qui indique que par courrier en date du 5 février 2025, Monsieur Grajcevci, Président de la Mission Locale du Provinois sollicite une subvention exceptionnelle pour soutenir le Forum de l'emploi et de la Formation.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 27 mars 2025.

Ne prend pas part au vote :

- Eric JEUNEMAITRE

Après en avoir délibéré,

A la majorité (54 pour et 1 abstention),

Décide d'attribuer à la Mission Locale du Provinois une participation exceptionnelle de 2 000 € pour l'organisation du Forum de l'emploi et de la formation.

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2025.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2025
Salle des fêtes
77650 SOISY BOUY**

Jeudi dix avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Soisy Bouy sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 04/04/2025
Date d'affichage : 04/04/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 39

Pouvoirs : 16
Nombre de votants : 55
Séance : n°2/30

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Jacky GUERTAULT – suppléant (Courchamp), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), James Dane (Lovan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Georges CLAUSS (Melz-sur-Seine), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéreau), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Béatrice BELANGER - suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER, Lauréline CARTIER (Sourdun), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins).

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Didier AGNUS (Courtacon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Julie HOTIN-LETANG (Provins) et Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet).

Excusés représentés par suppléant : Christine BOULET (Courchamp), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud).

Pouvoirs de : Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy) à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Martine LEGRAND (Léchelle) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins) à Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins), Claude BONICI (Poigny) à Alain BOULLLOT (Beton-Bazoches), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Christine Rameaux (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Fabien PERRINO (Provins), François MARCHAND (Provins) à Hervé PATRON (Provins), Virginie SPARACINO (Provins) à Dominique GAUFILLIER (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Eric JEUNEMAITRE (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe) à Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Flavien BLANCHARD (Rupéreau),

Alain BALDUCCI est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

VOTE D'UNE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS SUR LES COMMUNES DE SOISY-BOUY ET DE SAINT-LOUP-DE-NAUD

Le conseil communautaire,

Considérant qu'une enveloppe de 15 000€ de fonds de concours pour des équipements sportifs portés par les communes de la Communauté de communes a été votée.

Considérant que deux demandes ont été déposées :

- celle de Soisy-Bouy : Coût du projet : 46 000€ HT . La Région finance à hauteur de 9 471,40€ soit 20,5% et le Département à hauteur de 19 780€ soit 43%
- celle de Saint-Loup-de-Naud : Coût du projet: 36 000€ HT. L'ETAT via l'agence nationale du sport finance à hauteur de 15 242€ soit 42,34%.

Considérant qu'il est proposé de leur attribuer une subvention de 2 500€ (soit environ 5% du coût du projet).

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 27 mars 2025.

Ne prend pas part au vote :

- Jean-Patrick SOTTIEZ – Maire de Soisy-Bouy
- Béatrice BELANGER – 1^{ère} adjointe de Saint-Loup-de-Naud

Après en avoir délibéré,

A la majorité (53 pour et 2 abstentions),

Vote une subvention de 2 500€ en faveur de la commune de Soisy-Bouy.

Vote une subvention de 2 500€ en faveur de la commune de Saint-Loup-de-Naud.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2025**

**Salle des fêtes
77650 SOISY BOUY**

Jeudi dix avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Soisy Bouy sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 04/04/2025
Date d'affichage : 04/04/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 39

Pouvoirs : 16
Nombre de votants : 55
Séance : n°2/31

Étaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Jacky GUERTAULT – suppléant (Courchamp), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNLY (Les Marêts), Georges CLAUSS (Melz-sur-Seine), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéreau), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Béatrice BELANGER - suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER, Lauréline CARTIER (Sourdun), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins).

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Didier AGNUS (Courtacon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Julie HOTIN-LETANG (Provins) et Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet).

Excusés représentés par suppléant : Christine BOULET (Courchamp), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud).

Pouvoirs de : Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy) à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Martine LEGRAND (Léchelle) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins) à Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins), Claude BONICI (Poigny) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Christine Rameaux (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Fabien PERRINO (Provins), François MARCHAND (Provins) à Hervé PATRON (Provins), Virginie SPARACINO (Provins) à Dominique GAUFILLIER (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Eric JEUNEMAITRE (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Antonio NAVARETTE (Sainte Colombe) à Katia LAMBERT (Sainte Colombe), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Flavien BLANCHARD (Rupéreau),

Alain BALDUCCI est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

VOTE D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE « PROVINS TOURISME ENTRE BASSEE, MONTOIS ET PROVINOIS » POUR LE CINQUIEME REMBOURSEMENT DU PRET GARANTI PAR L'ETAT CONTRACTE

Le conseil communautaire,

Considérant les circonstances exceptionnelles liées à la lutte contre l'épidémie de Covid-19 et qui touchent tout particulièrement les activités touristiques et lieux habilités à accueillir du public, tous les bureaux, lieux d'accueil, événements, manifestations, spectacles et autres prestations de l'OTI sont dans l'obligation d'être en partie fermés voire à l'arrêt.

Considérant qu'en l'absence totale de recettes, l'OTI ne bénéficie pas d'une trésorerie suffisamment importante pour faire face à cette crise. Le conseil d'administration dans sa délibération du 11 mai 2020 a donc décidé de contracter un emprunt à court terme – 5 ans - de 400 000€ garanti par l'Etat afin d'anticiper une absence d'activité prolongée.

Considérant que les Communautés de communes du Provinois, Bassée Montois et 2 Morin seront solidaires du remboursement de cet emprunt prévu sur 5 ans et selon la clé de répartition au prorata du nombre d'habitants par communauté de communes.

Considérant que le cinquième remboursement au titre de 2025 se monte à 81 877.72€.

- Soit pour la Communauté de communes du Provinois : 34 180.66€
- Soit pour la Bassée Montois : 22 404.79€
- Soit pour Provins Tourisme : 25 292.27€

Considérant qu'au 31/12/2025, il restera un solde de prêt de 33 831.71 € dont quote-part Communauté de Communes du Provinois 14 100.94€.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 27 mars 2025.

Ne prennent pas part au vote :

- Olivier LAVENKA
- Alain BOULLOT
- Dominique GAUFILLIER
- Catherine GALLOIS
- Eric JEUNEMAITRE
- Eric TORPIER

Après en avoir délibéré,

A la majorité (49 pour, 6 abstentions)

Attribue une subvention de 34 108.66€ à PROVINS TOURISME entre Bassée, Montois et Provinois pour couvrir le cinquième remboursement de cet emprunt.

Autorise le Président à signer la convention d'attribution de cette subvention.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le **15 AVR. 2025**

ID : 077-200037133-20250410-2_31_2025-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2025**

**Salle des fêtes
77650 SOISY BOUY**

Jeudi dix avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Soisy Bouy sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 04/04/2025
Date d'affichage : 04/04/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 39

Pouvoirs : 16
Nombre de votants : 55
Séance : n°2/32

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Jacky GUERTAULT – suppléant (Courchamp), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Georges CLAUSS (Melz-sur-Seine), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéreau), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Béatrice BELANGER - suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER, Lauréline CARTIER (Sourdun), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins).

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Didier AGNUS (Courtacon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Julie HOTIN-LETANG (Provins) et Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet).

Excusés représentés par suppléant : Christine BOULET (Courchamp), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud).

Pouvoirs de : Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy) à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Martine LEGRAND (Léchelle) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins) à Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins), Claude BONICI (Poigny) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Christine Rameaux (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Fabien PERRINO (Provins), François MARCHAND (Provins) à Hervé PATRON (Provins), Virginie SPARACINO (Provins) à Dominique GAUFILLIER (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Eric JEUNEMAITRE (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe) à Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Nadège VICQUENAUT (Villiers-Saint-Georges) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Flavien BLANCHARD (Rupéreau).

Alain BALDUCCI est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

VOTE D'UNE SUBVENTION EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION L'AMICALE DES EMPLOYES

Le conseil communautaire,

Considérant que l'amicale des employés est une association qui propose des événements, sorties et voyages aux employés de la Ville de Provins et de la Communauté de communes du Provinois.

Considérant que l'association fait pour la première fois une demande de 3 600 € à la Communauté de communes du Provinois pour les agents communautaires.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 27 mars 2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) **Vote** une subvention de 3 600 € en faveur de l'association l'amicale des employés.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2025
Salle des fêtes
77650 SOISY BOUY**

Jeudi dix avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Soisy Bouy sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 04/04/2025
Date d'affichage : 04/04/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 39

Pouvoirs : 16
Nombre de votants : 55
Séance : n°2/33

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Jacky GUERTAULT – suppléant (Courchamp), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Georges CLAUSS (Melz-sur-Seine), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéreau), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Béatrice BELANGER - suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER, Lauréline CARTIER (Sourdun), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins).

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Didier AGNUS (Courtacon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Julie HOTIN-LETANG (Provins) et Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet).

Excusés représentés par suppléant : Christine BOULET (Courchamp), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud).

Pouvoirs de : Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy) à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Martine LEGRAND (Léchelle) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins) à Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins), Claude BONICI (Poigny) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Christine Rameaux (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Fabien PERRINO (Provins), François MARCHAND (Provins) à Hervé PATRON (Provins), Virginie SPARACINO (Provins) à Dominique GAUFILLIER (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Eric JEUNEMAITRE (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe) à Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Flavien BLANCHARD (Rupéreau).

Alain BALDUCCI est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'ILE DE FRANCE MOBILITES POUR L'AMENAGEMENT DE 3 ARRETS DE BUS A CHAMPBENOIST

Le conseil communautaire,

Considérant que suite au développement de l'offre de transports dans le quartier de Champbenoist et au passage des bus dans les deux sens, il est nécessaire d'aménager de nouveaux points d'arrêts.

Considérant que l'opération comprendra la création de 3 arrêts :

- Collège Marie Curie
- Prés de la Comtesse
- Terrier Rouge

Considérant que son coût global est estimé, à ce jour, à 156 602.30€.

Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement suivant :

RESSOURCES	Montant
IDF Mobilités 70 %	109 621.61€
Total subventions	109 621.61€
Reste à charge CCP 30 %	46 980.69€
Total projet	156 602.30€

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 27 mars 2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

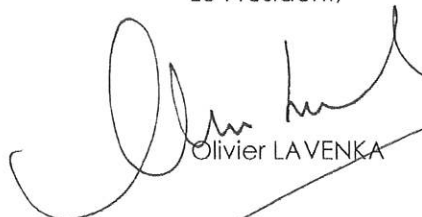
Approuve le projet de financement pour l'aménagement de 3 arrêts de bus à Champbenoist.

Décide d'assurer la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de 3 arrêts de bus à Champbenoist.

S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2025.

Sollicite auprès d'Ile de France Mobilités la subvention au taux maximum de 70 %.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2025
Salle des fêtes
77650 SOISY BOUY**

Jeudi dix avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Soisy Bouy sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 04/04/2025
Date d'affichage : 04/04/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 39

Pouvoirs : 16
Nombre de votants : 55
Séance : n°2/34

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Jacky GUERTAULT – suppléant (Courchamp), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Georges CLAUSS (Melz-sur-Seine), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéreau), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Béatrice BELANGER - suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER, Lauréline CARTIER (Sourdun), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins).

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Didier AGNUS (Courtacon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Julie HOTIN-LETANG (Provins) et Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet).

Excusés représentés par suppléant : Christine BOULET (Courchamp), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud).

Pouvoirs de : Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy) à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Martine LEGRAND (Léchelle) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins) à Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins), Claude BONICI (Poigny) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Christine Rameaux (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Fabien PERRINO (Provins), François MARCHAND (Provins) à Hervé PATRON (Provins), Virginie SPARACINO (Provins) à Dominique GAUFILLIER (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Eric JEUNEMAITRE (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe) à Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Flavien BLANCHARD (Rupéreau),

Alain BALDUCCI est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

VOTE D'UNE SUBVENTION EN FAVEUR DU PROJET PEDAGOGIQUE A VOCATION CULTURELLE DE L'ECOLE MATERNELLE DE LA LEGENDE DE BEZALLES

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu la délibération n°2/46 du conseil communautaire en date du 5 avril 2019, portant « Fixation des modalités d'attribution des subventions pour les projets pédagogiques à vocation culturelle des écoles du territoire »,

Considérant les modalités d'attribution des subventions :

- Les projets présentés doivent avoir une visée culturelle (artistique, patrimoniale, historique),
- La possible subvention s'exercera sur la partie culture, selon les modalités suivantes :
 - ✓ Un projet par an et par école,
 - ✓ Prise en compte de 20 % du coût culture, plafonné à 1 000 €,
 - ✓ Le demandeur devra remplir un dossier prévu à cet effet. Ce dossier fera apparaître de manière explicite le volet culture, et devra être accompagné des devis et projets pédagogiques concernés,
- Le vote d'une éventuelle subvention se fera avant ou après réalisation du projet ; le versement de la subvention n'interviendra qu'après réalisation du projet, sur présentation des factures,
- La commission culture examinera la recevabilité de la demande,

oOo

ECOLE MATERNELLE DE LA LEGENDE DE BEZALLES

Considérant que l'école de Bezalles propose une visite culturelle au château de Vaux-le-Vicomte.

94 enfants sont concernés par cette sortie du 19 juin 2025.

Ils profiteront des spectacles et d'une déambulation costumée dans les salons d'apparat du château :

- Princes et Princesses : Histoire de Nicolas Fouquet
- Carnaval des animaux : Recherche des représentations d'animaux dans les décors (peintures, sculptures, vaisselle, tapisseries...)

Considérant que le coût total du projet culturel pour l'école s'élève à 3 604€ (transport inclus par 2 bus).

- Qu'en application des modalités de calcul des subventions, la commission culture a proposé d'attribuer à l'école maternelle de la légende de Bezalles une subvention de 720 € correspondant à 20 % du budget culturel global.

Considérant que la commission Culture réunie le 4 mars 2025 a validé cette subvention.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 27 mars 2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Vote en faveur de l'école maternelle de la Légende de Bezalles, une subvention d'un montant de 720€ pour son projet pédagogique à vocation culturelle.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2025
Salle des fêtes
77650 SOISY BOUY

Jeudi dix avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Soisy Bouy sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 04/04/2025
Date d'affichage : 04/04/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 39

Pouvoirs : 16
Nombre de votants : 55
Séance : n°2/35

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Jacky GUERTAULT – suppléant (Courchamp), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGYNYL (Les Marêts), Georges CLAUSS (Melz-sur-Seine), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Béatrice BELANGER - suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER, Lauréline CARTIER (Sourdun), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins).

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Didier AGNUS (Courtacon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Julie HOTIN-LETANG (Provins) et Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet).

Excusés représentés par suppléant : Christine BOULET (Courchamp), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud).

Pouvoirs de : Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy) à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Martine LEGRAND (Léchelle) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins) à Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins), Claude BONICI (Poigny) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Christine Rameaux (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Fabien PERRINO (Provins), François MARCHAND (Provins) à Hervé PATRON (Provins), Virginie SPARACINO (Provins) à Dominique GAUFILLIER (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Eric JEUNEMAITRE (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Antonio NAVARETTE (Sainte Colombe) à Katia LAMBERT (Sainte Colombe), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Flavien BLANCHARD (Rupéroux),

Alain BALDUCCI est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DRAC ET DE LA REGION POUR LES CDI-MEDIATHEQUES DE VILLIERS-SAINT-GEORGES ET JOUY-LE-CHATEL : EQUIPEMENTS INFORMATIQUE ET NUMERIQUE

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Considérant que la Communauté de communes a décidé de participer, avec le Département et l'Education Nationale, à la création de deux nouveaux CDI-Médiathèques sur son territoire.

Considérant que pour la Communauté de communes aura en charge les deux équipements au sein d'un réseau de lecture publique.

Considérant que le Département prend en charge la construction, le mobilier et les besoins informatiques des CDI. La Communauté de communes prend en charge l'équipement informatique et numérique et le logiciel des médiathèques.

Considérant que le coût prévisionnel s'élève à **83 963.75 € HT sur 2 ans** selon le plan de financement suivant :

Equipement						
Année	Nature de la dépense	Montant TTC	Montant HT	Subventions-HT		Reste à charge HT
				DRAC 40%	REGION 40%	
2025	Logiciel	19 158.04 €	15 965.03 €	6 386.01 €	6 386.01 €	3 193.01 €
2025-2026	Equipement informatique Gestion/sécurisation postes publics/ Copieurs/ Internet-Tél Equipement Fablab	81 598.46 €	67 998.72 €	27 199.49 €	27 199.49 €	13 599.74 €
TOTAL		100 756.50 €	83 963.75 €	33 585.50 €	33 585.50 €	16 792.75 €

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 27 mars 2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le plan de financement prévisionnel.

Sollicite l'aide financière de l'Etat (DRAC) au titre de la DGD- Informatique et numérique et de la Région Ile-de-France au titre de l'investissement culturel.

Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

16 MAI 2025

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2025
Salle des fêtes
77650 SOISY BOUY

Jeudi dix avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Soisy Bouy sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 04/04/2025
Date d'affichage : 04/04/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 39

Pouvoirs : 16
Nombre de votants : 55
Séance : n°2/36

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Jacky GUERTAULT – suppléant (Courchamp), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Georges CLAUSS (Melz-sur-Seine), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Béatrice BELANGER - suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER, Lauréline CARTIER (Sourdun), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins).

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Didier AGNUS (Courtacon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Julie HOTIN-LETANG (Provins) et Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet).

Excusés représentés par suppléant : Christine BOULET (Courchamp), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud).

Pouvoirs de : Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy) à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Martine LEGRAND (Léchelle) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins) à Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins), Claude BONICI (Poigny) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Christine Rameaux (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Fabien PERRINO (Provins), François MARCHAND (Provins) à Hervé PATRON (Provins), Virginie SPARACINO (Provins) à Dominique GAUFILLIER (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Eric JEUNEMAITRE (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Antonio NAVARETTE (Sainte Colombe) à Katia LAMBERT (Sainte Colombe), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Flavien BLANCHARD (Rupéroux),

Alain BALDUCCI est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DRAC POUR LES CDI-MEDIATHEQUES DE VILLIERS-SAINT-GEORGES ET JOUY-LE-CHATEL : ADAPTATION ET EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Considérant que la Communauté de communes a décidé de participer, avec le Département et l'Education Nationale, à la création de deux nouveaux CDI-Médiathèques sur son territoire.

Considérant que pour la Communauté de communes aura en charge les deux équipements au sein d'un réseau de lecture publique.

Considérant que le Département prend en charge la construction, le mobilier et les besoins informatiques des CDI. La Communauté de communes prend en charge le personnel des médiathèques.

Considérant que le coût prévisionnel s'élève à **841 214.44€ HT sur 5 ans** selon le plan de financement suivant :

Masse Salariale coût chargé du 1er avril au 31 mars				
Année	Montant	Taux subventions DRAC		Reste à charge
2025 (4 ETP)	108 941.00€	80%	87 152.80€	21 788.20€
2026 (4 ETP)	179 029.76€	80%	143 223.80€	35 805.96€
2027 (4 ETP)	181 595.2€	80%	145 276.16€	36 319.04€
2028 (4 ETP)	184 440.93€	60%	110 664.56€	73 776.37€
2029 (4 ETP)	187 207.55€	50%	93 603.77€	93 603.77€
TOTAL	841 214.44€		579 921.09€	261 293.34€

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 27 mars 2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le plan de financement prévisionnel.

Sollicite l'aide financière de l'Etat (DRAC) au titre de la DGD – adaptation et extension des horaires d'ouverture.

Autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2025
Salle des fêtes
77650 SOISY BOUY

Jeudi dix avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Soisy Bouy sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 04/04/2025
Date d'affichage : 04/04/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 39

Pouvoirs : 16
Nombre de votants : 55
Séance : n°2/37

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Jacky GUERTAULT – suppléant (Courchamp), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNLY (Les Marêts), Georges CLAUSS (Melz-sur-Seine), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéreau), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Béatrice BELANGER - suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER, Lauréline CARTIER (Sourdun), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins).

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Didier AGNUS (Courtacon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Julie HOTIN-LETANG (Provins) et Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet).

Excusés représentés par suppléant : Christine BOULET (Courchamp), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud).

Pouvoirs de : Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy) à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Martine LEGRAND (Léchelle) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins) à Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins), Claude BONICI (Poigny) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Christine Rameaux (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Fabien PERRINO (Provins), François MARCHAND (Provins) à Hervé PATRON (Provins), Virginie SPARACINO (Provins) à Dominique GAUFILLIER (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Eric JEUNEMAITRE (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Antonio NAVARETTE (Sainte Colombe) à Katia LAMBERT (Sainte Colombe), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Flavien BLANCHARD (Rupéreau),

Alain BALDUCCI est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

APPROBATION DES TARIFS DES MEDIATHEQUES DU PROVINOIS

Le conseil communautaire,

Considérant qu'en vue de l'ouverture du réseau des Médiathèques du Provinois, il convient au conseil communautaire fixer les tarifs qui seront applicables dès le 3 juillet 2025.

Considérant les tarifs proposés :

Abonnement annuel pour emprunt de livres :

- 15€ pour les adultes résidents
- 30€ pour les adultes extérieurs
- Gratuit pour les mineurs, étudiants, bénéficiaire des minima sociaux, personnes en situation de handicap.

Prix forfaitaires pour le remboursement des documents perdus ou non-rendus

Fascicule de revue	5 €
Bande dessinée ado, adulte et jeunesse Livre adulte de moins de 10€ Livre jeunesse Livre Facile à lire Livre en langue étrangère Nouveauté jeunesse	15 €
Livre audio adulte	20 €
Livre compris entre 10,01 et 39,99€ Livre en gros caractères DVD Usuel Documentaires multimédias Jeu de société	25 €
Tout document dont le prix est compris entre 40€ et 89,99€ (Tous sauf CD et DVD)	65 €
Coffret CD et DVD	75 €
Tout document dont le prix est égal ou supérieur à 90€ (sauf CD et DVD)	100 €
Document rare	300 €

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 27 mars 2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve les tarifs des médiathèques du Provinois tels que présentés ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2025
Salle des fêtes
77650 SOISY BOUY

Jeudi dix avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Soisy Bouy sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 04/04/2025
Date d'affichage : 04/04/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 39

Pouvoirs : 16
Nombre de votants : 55
Séance : n°2/38

Étaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Jacky GUERTAULT – suppléant (Courchamp), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNLY (Les Marêts), Georges CLAUSS (Melz-sur-Seine), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Béatrice BELANGER - suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER, Lauréline CARTIER (Sourdun), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins).

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Didier AGNUS (Courtacon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Julie HOTIN-LETANG (Provins) et Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet).

Excusés représentés par suppléant : Christine BOULET (Courchamp), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud).

Pouvoirs de : Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy) à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Martine LEGRAND (Léchelle) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins) à Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins), Claude BONICI (Poigny) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Christine Rameaux (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Fabien PERRINO (Provins), François MARCHAND (Provins) à Hervé PATRON (Provins), Virginie SPARACINO (Provins) à Dominique GAUFILLIER (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Eric JEUNEMAITRE (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Antonio NAVARETTE (Sainte Colombe) à Katia LAMBERT (Sainte Colombe), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Flavien BLANCHARD (Rupéroux),

Alain BALDUCCI est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES MEDIATHEQUES DU PROVINOIS

Le conseil communautaire,

Vu le projet de règlement intérieur joint en annexe de la présente délibération.

Considérant qu'en vue de l'ouverture du réseau des Médiathèques du Provinois, il convient au conseil communautaire d'approuver le règlement intérieur des médiathèques du Provinois.

Considérant que le règlement intérieur a pour objet de codifier les rapports entre les structures et ses usagers. Il énumère le fonctionnement et les modalités d'utilisation du service, ainsi que les droits et devoirs de l'utilisateur.

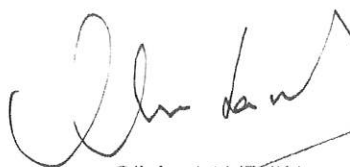
Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 27 mars 2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le règlement intérieur des médiathèques du Provinois définissant les règles de prêt et d'utilisation des différents services proposés aux usagers.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2025
Salle des fêtes
77650 SOISY BOUY**

Jeudi dix avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Soisy Bouy sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 04/04/2025
Date d'affichage : 04/04/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 39

Pouvoirs : 16
Nombre de votants : 55
Séance : n°2/39

Etaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Jacky GUERTAULT – suppléant (Courchamp), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNLY (Les Marêts), Georges CLAUSS (Melz-sur-Seine), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéreux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Béatrice BELANGER - suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER, Lauréline CARTIER (Sourdun), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins).

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Didier AGNUS (Courtacon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Julie HOTIN-LETANG (Provins) et Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet).

Excusés représentés par suppléant : Christine BOULET (Courchamp), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud).

Pouvoirs de : Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy) à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Martine LEGRAND (Léchelle) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins) à Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins), Claude BONICI (Poigny) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Christine Rameaux (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Fabien PERRINO (Provins), François MARCHAND (Provins) à Hervé PATRON (Provins), Virginie SPARACINO (Provins) à Dominique GAUFILLIER (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Eric JEUNEMAITRE (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe) à Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Flavien BLANCHARD (Rupéreux),

Alain BALDUCCI est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

ACTUALISATION DES TARIFS DU CONSERVATOIRE DU PROVINOIS

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président, sur le fait que les tarifs du Conservatoire du Provinois sont fixés par délibération de l'assemblée délibérante.

Considérant les tarifs ci-dessous proposés pour la prochaine rentrée scolaire.

Forfaits proposés	Tarifs annuels			
	Elèves résidant CDDP		Elèves résidant hors CDDP	
	2023-2024	2024-2025	2023-2024	2024-2025
Eveil musical	225	235	450	470
Eveil musical + découverte instruments (CP)	450	470	855	895
Forfait 1 ^{er} instrument :				
-1er élève de la famille	450	470	855	895
-2eme élève de la famille	400	420	800	840
Forfait 2ème Instrument	195	205	380	400
Forfait loisir cycle 1	540	570	1 050	1 100
Forfait loisir cycle 2	815	855	1 580	1 660
Forfait loisir cycle 3	1 085	1 140	2 100	2 205
Forfait harmonie	205	215	400	420
Forfait orchestre de chambre	205	215	400	420
Forfait orchestre (hors cursus)	115	120	115	120
Atelier vocal chant, jazz et musiques actuelles	115	120	225	235
Atelier de jazz (ext)	225	235	450	470
Maîtrise (ext)	115	120	225	235
Solfège adulte (ext)	115	120	225	235
FM (ext)	115	120	225	235
Option BAC (ext)	120	125	230	240
Participation des communes à un concert	300			

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 27 mars 2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Fixe les tarifs du Conservatoire du Provinois tels que présentés ci-dessus.

Dit que ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2025.

Précise que les cotisations seront réglées selon une périodicité mensuelle, trimestrielle ou annuelle, et que toute période commencée est due.

Substitue aux précédentes délibérations les présentes dispositions.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le **15 AVR. 2025**

ID : 077-200037133-20250410-2_39_2025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2025
Salle des fêtes
77650 SOISY BOUY

Jeudi dix avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Soisy Bouy sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 04/04/2025
Date d'affichage : 04/04/2025
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 39

Pouvoirs : 16
Nombre de votants : 55
Séance : n°2/40

Étaient présents : Alain HANNETON (Augers-en-Brie), Claire CRAPART (Beauchery-Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle-Saint-Sulpice), Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Jacky GUERTAULT – suppléant (Courchamp), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge-en-Brie), Gérard COGNYL (Les Marêts), Georges CLAUSS (Melz-sur-Seine), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Dominique GAUFILLIER, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Béatrice BELANGER - suppléante (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER, Lauréline CARTIER (Sourdun), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins).

Absents excusés : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Didier AGNUS (Courtacon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU et Julie HOTIN-LETANG (Provins) et Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet).

Excusés représentés par suppléant : Christine BOULET (Courchamp), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud).

Pouvoirs de : Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy) à Alain BONTOUR (Chenoise-Cucharmoy), Martine LEGRAND (Léchelle) à Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins) à Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins), Claude BONICI (Poigny) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Valentin GRAJQEVCI (Provins) à Christine Rameaux (Provins), Augustine ENAMA (Provins) à Fabien PERRINO (Provins), François MARCHAND (Provins) à Hervé PATRON (Provins), Virginie SPARACINO (Provins) à Dominique GAUFILLIER (Provins), Jérôme BENECH (Provins) à Eric JEUNEMAITRE (Provins), Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly) à Pierre CAUMARTIN (Maison-Rouge), Antonio NAVARETTE (Sainte Colombe) à Katia LAMBERT (Sainte Colombe), Tony PITA (Villiers-Saint-Georges) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges) à Yvette GALAND (Sancy-les-Provins), Jacques SIMONY (Voulton) à Flavien BLANCHARD (Rupéroux),

Alain BALDUCCI est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSERVATOIRE DU PROVINOIS

Le conseil communautaire,

Vu le projet de règlement intérieur du Conservatoire du Provinois joint en annexe de la présente délibération.

Considérant que le règlement intérieur régit le fonctionnement du Conservatoire, ses missions, son organisation, les modalités d'accès, la discipline, les droits d'inscription...

Considérant que des modifications doivent être apportés par rapport au dernier règlement intérieur approuvé.

Considérant qu'elles portent sur les articles :

- 1.2.2 Disciplines enseignées
- 1.2.5 Présence des parents d'élèves
- 1.2.8 Discipline – Infractions et dégradations
- 2.2 Rupture de scolarité

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 27 mars 2025.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte le règlement intérieur du Conservatoire du Provinois.

Dit que conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le règlement intérieur sera affiché dans les locaux du Conservatoire, transmis aux élèves ainsi qu'au représentant de l'Etat dans le Département.

Autorise le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme,
Le Président,


Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.